



interliaisons

Tout augmente ! *La lutte pour le pouvoir d'achat devient urgente*

**FÉVRIER
2011
N° 61**

**Le rapport de François Thierry-Cherrier à la CE
L'inter-UCR du 7 février 2011.**

Modèle de motion Agirc-Arcco

Perspectives 8 mars

Tract pour le pouvoir d'achat

Les permanences de l'UCR-CGT

Du 22 au 24 février

Gervais Chantal

Louis André

Du 1^{er} au 3 mars

Gillet-Collard Claude

Lorreyte Lucien

Du 8 au 10 mars

Bron Huguette

Lefèvre Jacques

Contact : **01 48 18 87 52** ou **01 48 18 32 11** • En cas d'absence : **le 01 48 18 87 56**

Février 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

■ 2, 3 et 4 : FORMATION SYNDICALE DES MEMBRES DE LA CE
■ 8 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 17 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
■ 24 : 9h - Bureau de l'UCR

Mars 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

■ 8 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 22 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 29 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité
■ 31 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité

Note

L'alimentation, le loyer, le chauffage, les transports, la santé, les mutuelles, les impôts...

« On n'y arrive plus ! Tout coûte plus cher et nos pensions ne suivent pas ! »

Ainsi débute le tract sur le pouvoir d'achat que vous trouverez dans cet *Interliaisons*. L'échéance du 1er avril approche ainsi que celle de la valeur du point pour les retraites complémentaires. La bataille du pouvoir d'achat des pensions va, avec la question de la perte d'autonomie occuper le devant de la scène sociale. **Le compte-rendu de la réunion des UCR** montre à l'évidence que toutes les organisations de retraités ne sont pas sur la même longueur d'onde

L'UCR-CGT a décidé que de toutes façons, elle ne resterait pas l'arme aux pieds. L'action se construit, jour après jour, dans les professions et les départements, dans chaque section syndicale également. Pour cela, la rencontre avec nos partenaires syndicaux dans les villes et départements est indispensable. Pour organiser la riposte à la hauteur des enjeux, il nous faut aller résolument à la rencontre de tous les retraités, dans les quartiers, les villages, les marchés et lieux de vie, voilà la priorité revendicative...

Nos mille points de rencontre servent à cela. Rencontres revendicatives, rencontre de syndicalisation, rencontres pour la diffusion de notre magazine Vie nouvelle. Bon travail, et... donnez-nous de vos nouvelles

Interliaisons



COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier)

Chers Camarades, bonjour à toutes et tous et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Avant de passer proprement dit à l'actualité sociale et revendicative de ce début d'année, permettez-moi de revenir un instant sur notre dernier Comité confédéral national des 17 et 18 novembre dernier.

Les organisations de la CGT ont tiré les premiers enseignements de la période revendicative, en particulier le conflit des retraites.

La loi réformant les retraites a été promulguée par le président de la République dans la nuit du 9 au 10 novembre.

Pour autant, cette promulgation ne met pas fin à la contestation, parce que la loi reste injuste et inefficace. De nombreuses questions demeurent comme celle de la pénibilité ou de l'emploi des jeunes, mais aussi des seniors. Le problème du financement n'est pas réglé.

Les bornes d'âge sont temporaires (62/67 ans) et déjà des voix à droite et au Medef demandent de les relever à 65 et 70 ans.

Le débat sur les retraites est installé durablement dans notre pays.

Nous rentrons dans une nouvelle phase de la mobilisation, après la promulgation de la loi dont les principales mesures ne s'appliqueront qu'au 1^{er} juillet 2011.

Nous l'avons dit, ce mouvement était inédit, hors du commun. De nombreux observateurs étrangers s'en sont fait l'écho ou ont apporté des soutiens. Sans rapporter ici l'intégralité de la journée et demie de travaux du CCN, je pense qu'il est important de souligner la grande convergence de vue sur l'analyse de la situation et de nos responsabilités dans le contexte actuel.

Ce type d'analyse est nécessaire dans toutes nos organisations, après des semaines le

nez dans le guidon ou à faire face au quotidien, il nous faut trouver le temps de la réflexion et de l'analyse, le retour sur expérience est utile pour tout le monde.

Le sentiment dominant est une certaine fierté vis-à-vis du combat mené et une certaine fierté vis-à-vis de l'organisation CGT.

Une bataille d'idées a lieu concernant les conclusions que le pays est susceptible de tirer dès maintenant.

Les spéculations vont bon train : mouvement inutile ou inefficace, échec syndical, succès politique de l'exécutif, spéculations encore sur le rôle des uns et des autres au sein de l'intersyndicale.

Dans nos rangs, il est perçu que la CGT a occupé une place centrale, cela est un fait d'importance, non pas pour tirer la couverture exclusivement à nous, mais tout simplement pour essayer de faire reconnaître la place qui est la nôtre.

Nous nous étions donné comme objectif d'empêcher l'adoption de cette loi sur les retraites et nous n'y sommes pas parvenus.

Il est dès lors normal qu'il puisse s'exprimer une certaine déception et une certaine amertume dans un mouvement de ce type qui a engagé dans différentes manifestations et temps forts des dizaines de milliers de manifestants, voire des centaines de milliers de salariés qui, pour beaucoup d'entre eux, descendaient pour la première fois dans la rue.

Ce n'est pas surprenant dans la mesure où pour beaucoup, cela fait partie des premières expériences de bataille intense avec un pouvoir politique. Cela existe aussi dans les rangs syndicaux.

La formule « aller jusqu'au bout » questionne dans la CGT, mais aussi à l'extérieur. Par principe, cela sous entendait qu'il n'y a une échéance déterminée à l'avance ou une échéance à partir de laquelle on serait

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

condamné à obtenir ou pas satisfaction. Ce qui n'est pas forcément possible à l'instant T peut le redevenir en d'autres circonstances. Prenons, par exemple, ce qui se passe chez Renault avec les départs annoncés dans cette entreprise à partir de 58 ans et « aux dires » du patron : pour raison de pénibilité du travail. Ceci contre l'avis de Xavier Bertrand et de Laurence Parisot. Comment la CGT peut pousser plus loin et dans d'autres entreprises ou professions cette revendication de départ anticipé à la retraite, ou encore le conflit récent dans les ports français justement parce qu'un accord existait et que Xavier Bertrand ne veut pas le valider.

Ce qui s'est passé ces dernières semaines ne va pas se diluer dans la société du jour au lendemain et les choses ne pourront rester en l'état.

Malgré la loi, la CGT doit continuer à revendiquer la retraite à 60 ans dans ses tracts, affiches, etc... car ce n'est pas fini.

La place qu'a occupé la CGT a été largement valorisée. La participation dans les rangs CGT d'un grand nombre d'organismes, les enquêtes d'opinion en sont les meilleurs indicateurs.

Nous avons la confirmation que notre capacité d'influence va bien au-delà des forces organisées, y compris chez les retraités. Nous avons donc un potentiel de syndicalisation.

Certains ont mis pour la première fois un badge CGT sur la poitrine. Comment allons-nous les recontacter, les revoir ? Quel plan de travail dans nos UFR, nos USR ?

Je vous signale qu'un numéro spécial de la NVO est sorti et revient largement sur le contexte et la donne des perspectives.

Dans cette période, nous avons eu à organiser et impulser le 25 novembre. Certains camarades s'interrogeaient sur le

maintien après l'annonce du 23 par l'intersyndicale confédérale.

Nous pouvons aujourd'hui le dire, cette journée avait sa raison d'être, elle était complémentaire des initiatives interconfédérales. Le caractère, là aussi unitaire, a été un élément important.

Plusieurs milliers de retraités ont défilé dans les rues ce jour-là. Les motifs de revendiquer et manifester ne manquent pas : pouvoir d'achat, revalorisation des pensions et retraites, perte d'autonomie, augmentation du coût de l'énergie, des médicaments, des loyers, etc...

A noter que le Premier Ministre a une nouvelle fois confirmé son refus d'écouter et d'entendre les organisations syndicales représentant les retraités.

Il a tout bonnement refusé de recevoir une délégation. Certains préfets l'ont imité, bonjour le respect. Ce qui peut nous inquiéter pour l'avenir du dossier « perte d'autonomie », mais aussi sur les autres dossiers ou revendications spécifiques des retraités. Une question : si la disparition du « Secrétariat d'Etat aux Aînés » n'était pas un hasard, mais bien une volonté politique de ne pas reconnaître cette spécificité ?

Certains ont remis, à l'occasion du 25, la pétition pouvoir d'achat aux préfetures.

Le même jour, s'ouvrait la négociation sur les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

L'objectif de cette première réunion est de fixer le calendrier, la méthode et de demander les expertises nécessaires pour apprécier la situation et les enjeux.

Enfin, nous avons une décision à prendre sur la nécessité de proroger ou non l'accord en cours qui arrivait à échéance le 31 décembre 2010. La prorogation est sans doute la meilleure solution pour négocier dans de bonnes conditions et assurer la

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

continuité du versement des prestations à partir de janvier.

Les premières discussions que nous avons avec le MEDEF portent l'empreinte du conflit en cours. Son représentant nous a déjà informés de ses intentions. La négociation pourrait se tenir en deux temps, en renvoyant à plus tard les questions structurantes, notamment celle concernant la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC que certains appellent de leurs vœux.

Évitons les questions qui fâchent pour l'instant ! Concernant l'AGFF, il reste prudent en annonçant qu'il ne chercherait pas à la remettre en cause. Mais ce n'est pas une garantie, évidemment. Il nous faudra discuter des conséquences du recul du départ à la retraite sur les régimes complémentaires, du niveau de service du point qui détermine des pensions et des droits familiaux et conjugaux dont le MEDEF envisage la remise en cause. Les discussions risquent encore d'être chaudes !

Les enjeux de cette négociation concernent 17,5 millions de cotisants et un peu plus de 11 millions de retraités. Parmi eux, 3,7 millions de cadres cotisent par ailleurs à l'AGIRC et 2,5 millions de retraités perçoivent une pension de cette même AGIRC.

La retraite complémentaire, c'est entre 35 et 55% du montant total des retraites, ce n'est pas rien.

Les prestations servies par l'AGIRC et l'ARRCO représentent 25% du total des dépenses de retraite. 28,5 millions de personnes sont concernées par les négociations qui se sont ouvertes.

De plus, c'est pour nous une occasion de participer au débat autour de la réforme systémique en pointant les méfaits d'un régime par points qui a vu chuter le niveau des pensions depuis près de 15 ans. Car les régimes ARRCO et AGIRC sont des systèmes par points.

Sur ce dossier, je me permets de vous signaler l'article paru dans Ensemble de novembre 2010 et l'interview croisée entre Eric Aubin et Jean-François Pilliard du Medef.

La CGT a signé la prorogation de l'AGFF, elle s'est expliquée dans un communiqué du 30 novembre 2010.

Mais cette négociation doit se dérouler sous le contrôle des salariés et retraités concernés.

La CE confédérale a confirmé la nécessité pour nos militants, nos syndicats et sections, de disposer d'informations et d'éléments qui permettent le débat avec les salariés et retraités sur les enjeux. Mais aussi pour éviter le clivage public/privé, alors que celui-ci était absent pendant la période précédente, je parle ici du dossier « retraites » (régime général).

Les différences techniques qui existent entre régimes par annuités et régimes par points n'affectent pas la nature profonde des questions posées :

- Quel niveau de pension et quelles évolutions de celui-ci pour les retraités actuels et futurs ?
- Quelles solidarités dans chaque régime ?
- Quels financements pour garantir des droits de haut niveau et assurer la pérennité de l'ARRCO comme de l'AGIRC ?

N'en doutons pas, cette négociation va faire l'objet d'une attention des salariés sans commune mesure avec les négociations passées. D'autant que la décision « finale » n'est pas, cette fois, entre les mains d'un seul et unique individu, mais appartient à la majorité de ceux que l'on appelle les « partenaires sociaux ». Autrement dit, il est tout à fait envisageable de voir cette négociation se conclure par un accord de progrès.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

La CGT aborde donc cette négociation avec détermination et la conviction que la décision autoritaire sur les régimes de base ne doit pas entraîner en chaîne une dégradation dans tous les régimes.

La CGT formule des propositions qui s'inscrivent dans cette volonté, non seulement de préserver les droits des retraités actuels et futurs, mais aussi et surtout de les améliorer en cohérence avec ce qu'elle a porté tout au long de ces derniers mois.

La CGT présente des propositions précises, tant sur le prix d'acquisition du point que sur sa valeur de service dans chacun des régimes. Elle exprime naturellement ses propositions quant à l'évolution du rendement, là aussi dans chacun des régimes.

Elle présente également des propositions afin d'améliorer les droits familiaux et conjugaux dans les deux régimes.

Elle présente enfin des propositions en matière de financement portant sur les taux de cotisations contractuels comme sur les taux d'appel.

Nous le savons, les discussions âpres et difficiles vont avoir lieu. Nous connaissons très bien les intentions du Medef. Il est le véritable instigateur de la loi portant réforme des retraites.

La troisième séance de négociations sur les retraites complémentaires cadres et non cadres (AGIRC et ARRCO) s'est tenue le 4 janvier 2011.

Même si il n'a pas encore clairement affiché ses intentions, tout laisse à penser que le Medef souhaite inscrire dans la réglementation des régimes complémentaires que l'âge de la retraite sans abattement soit porté à 65 et 67 ans. On

mesure les conséquences que cela pourrait avoir sur le pouvoir d'achat des pensions !

Il y a donc besoin d'alerter tous les salariés et d'organiser la riposte pour exiger que les négociations actuelles débouchent sur un accord conforme à l'intérêt des salariés et retraités.

C'est dans ce cadre que le diaporama CGT sur les régimes complémentaires est mis à disposition des orgas et également du matériel sous forme de tracts. La Commission confédérale est disponible pour des journées d'étude ou débats. Jean-Marie Schapman nous fera une présentation après la pause.

En cette fin d'année, la neige est tombée, vous me direz quoi que de plus normal, la neige en décembre. Eh bien pas sûr ! Pour le gouvernement, la pagaille sur l'Île de France, ce serait de la faute de Météo France et des personnels incapables de faire des prévisions.

Eh bien non, la désorganisation on la doit avant tout à l'Etat qui transfère ses compétences sans les moyens humains et financiers. C'est encore lui qui déréglemente les services publics de l'Etat et privatise à tout va les services de déneigement ou autres partout en France. C'est vrai que c'est plus visible à Paris qu'à Guéret en Corrèze. Depuis plusieurs décennies, la CGT et ses organisations font des propositions de maintien et développement des services publics et pas seulement en zones rurales.

Et que dire des couacs à répétition du ministre de l'Intérieur, Monsieur Hortefeux, incapable de prévoir que des centaines de Franciliens seraient coincés plusieurs heures sur le périphérique et que certains seraient obligés de quitter leur voiture et se réfugier dans des magasins, sans vivres ni boissons ?

Cela frise l'incompétence, voire la faute professionnelle.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

La CGT réclame avec force de véritables services publics pour tous, avec les moyens humains et matériels nécessaires pour effectuer toutes les missions d'urgence, mais aussi d'entretien courant.

Avant de passer au dossier de la perte d'autonomie, arrêtons-nous quelques instants sur la situation dans les pays du bassin méditerranéen et particulièrement la Tunisie. La révolution du jasmin est en route.

Des questions demeurent. Pourquoi, par exemple, l'Etat français et les medias « sauce Sarkozy » a mis un mois à découvrir la révolte des salariés, des jeunes, des retraités, bref de tout un peuple ? Le début de réponse vient de Madame la ministre Alliot-Marie : « Nous proposons au gouvernement tunisien une coopération avec nos forces de l'ordre pour les entraîner à l'encadrement des manifestations, nous ne nous ingérerons pas dans leur politique intérieure ».

Encore une fois, le gouvernement ou un de ses membres dérape. Il est vrai que certains fréquentent les palais, Ben Ali et sa famille depuis de nombreuses années, pendant que le peuple a faim et est au chômage.

La vie de plus de 80 Tunisiens ne compte pas pour eux. En d'autres temps, on appelait ces Tunisiens, Marocains, Algériens, Sénégalais pour aller sur les champs de batailles en Europe, et on a mis des dizaines d'années pour leur reconnaître leurs droits d'anciens Combattants.

Deux poids, deux mesures !

Notre Secrétaire général a apporté son soutien aux syndicalistes de ce pays. Je fais une proposition que notre UCR fasse de même aux salariés retraités tunisiens et à leur organisation syndicale par l'intermédiaire de notre Secrétaire générale.

Il y a beaucoup à dire sur les épisodes de ces derniers jours, mais il faut être vigilant, la

démocratie n'en est qu'à ses débuts, mais la volonté du peuple a soulevé une montagne d'espoirs.

Autre scandale : le médiateur. Ce scandale arrive après le sang contaminé, la vache folle, l'amiante, etc... et, à chaque fois, la même histoire : des morts, des malades que l'on veut faire taire à coups d'indemnités.

Quelques têtes qui tombent ici ou là, dans un ministère, une agence, une entreprise, mais jamais de remise en cause sur le fond ou si peu.

Nous ne devons pas laisser la sécurité alimentaire, sanitaire ou industrielle dans les mains de la Finance ou des lobbying pharmaceutiques.

Servier aujourd'hui bon à jeter en pâture et hier dans les salons de l'Elysée pour une remise de la légion d'honneur.

Qui va payer la facture ? Le Capital ? Non ! Encore et toujours les mêmes !

Il faut vraiment de véritables contrôles publics et avoir une volonté politique en matière de prévention. La CGT doit s'investir partout où elle le peut pour passer du dire « plus jamais ça » à une véritable réglementation qui associe prévention-validation-recherche au service de l'intérêt général.

Le dossier de la prise en charge de l'aide à l'autonomie se situe dans le prolongement de la bataille des retraites et dans le cadre de notre futur débat sur le financement de la Sécurité sociale à la CE confédérale du 15 février 2011.

Ceci dit, le dossier est sur la table. Même si celle-ci n'est pas totalement achevée, son approche intergénérationnelle, c'est bien vivre, bien travailler, bien vieillir. Et donc concerne tout le monde.

Une note, établie par un premier groupe de travail confédéral, a été validée par la CE confédérale de septembre 2008, dans le

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

cadre de la discussion sur l'évolution de la protection sociale française. Elle a été réactualisée en début d'année. Elle est disponible sur le site confédéral.

Tout d'abord, de quoi parlons-nous ? Le gouvernement, les medias, les assemblées parlent de dépendance, nous, nous parlons d'autonomie. Jusqu'en 1997, les personnes âgées dépendaient de la loi de 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

En 1997, la prestation spécifique dépendance est créée pour les personnes de plus de 60 ans. Le mot dépendance collé comme attribut aux seules personnes âgées tend à stigmatiser ces personnes. Alors que dans une société donnée, tout le monde est interdépendant : dépendant des agriculteurs pour manger, des transports pour voyager, de l'école pour l'éducation des enfants... De fait, la loi fait des personnes âgées une sous-catégorie d'handicapés, comme si la vieillesse devait être systématiquement synonyme de dépendance, alors que seulement 9% des plus de 60 ans relèvent de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, qui finance mal l'aide à domicile et encore plus mal le séjour en établissement médicalisé.

Pour bien vieillir, il ne s'agit pas tant d'apprendre aux gens des règles de vie individuelles, mais plutôt de faire prendre conscience des choix collectifs qui conditionnent la qualité de la vieillesse et de la fin de vie. Avant d'être une question individuelle, bien vieillir est une question collective.

L'espérance de vie en bonne santé progresse plus vite que l'espérance de vie et le risque de perdre son autonomie baisse de 1 à 2% par an en Europe. 73% des personnes âgées de plus de 85 ans et plus sont autonomes et se disent en bonne santé. On est très loin de la dramatisation actuelle

qui donne à penser que la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie des personnes âgées va engloutir les finances de la Sécurité sociale. Or la prise en charge de la perte d'autonomie dans de bonnes conditions est chiffrée à un point de PIB, soit 30 milliards. C'est-à-dire moins de 10% de la Sécurité sociale. Elle est à 22 milliards aujourd'hui.

Cela dit, nous ne pouvons pas en rester au statu quo. Si le financement collectif est relativement modeste, en revanche individuellement aujourd'hui, il est insupportable dans la plupart des cas. 85% des retraités n'ont pas les moyens de financer par leur retraite une place en maison médicalisée.

D'autre part, « les inégalités de santé (et donc le risque de perte d'autonomie) tiennent aux circonstances dans lesquelles les individus grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi qu'aux systèmes de soins qui leur sont offerts ». Rapport publié en 2008 par l'OMS. Une petite illustration : l'espérance de vie sans problèmes sensoriels et physiques à 35 ans est de 34 ans pour un cadre et de 24 ans pour un ouvrier, soit dix ans de moins ! Dans ce cadre, la question de la prévention est une question primordiale, elle doit relever d'une politique de santé nationale qui intègre médecine scolaire et médecine du travail.

Ainsi, en lieu et place du débat démocratique nécessaire sur le sens de la vieillesse, le formidable progrès social de l'allongement de la durée de vie, le rôle et la place des retraités dans la société, les choix nécessaires pour permettre au plus grand nombre un vieillissement réussi, on réduit le débat public à un débat d'experts laissant penser qu'il concerne tous les retraités, lesquels constitueraient une charge trop lourde pour la protection sociale.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

Nous parlons bien ici de l'aide à l'autonomie. C'est-à-dire tout ce qui est indispensable à une personne en situation de handicap pour vivre le quotidien en dehors de ce qui est purement médical. Ce que nous avons appelé l'aide matérielle et humaine ne relève pas directement du secteur médical : l'aide à domicile, la partie dépendance des maisons de retraites médicalisées en dehors théoriquement de tout ce qui relève des soins infirmiers ou médicaux pris en charge par le risque maladie de la branche assurance maladie.

Ce secteur, tant à domicile qu'en établissement, doit relever d'une véritable professionnalisation avec des salariés formés, qualifiés, correctement rémunérés dans des emplois stables à temps complet (autant que demandés) relevant d'un véritable service public.

Quant au financement des infrastructures, il doit relever, comme les écoles, les gymnases, les hôpitaux, de financements publics.

Quel est le véritable enjeu, enjeu qui concerne toute la Sécurité sociale : c'est l'intégration de la prise en charge de l'aide à l'autonomie dans la Sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, nous n'avons pas obtenu que l'allocation personnalisée d'autonomie soit créée dans la Sécurité sociale en 2004 (après la canicule), elle relève des Conseils généraux par le biais de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui a été créée pour gérer les flux financiers divers l'alimentent : l'assurance maladie pour les 2/3, les Conseils généraux pour l'allocation personnalisée d'autonomie, la journée de travail gratuit, un peu des caisses de retraites et de la CSG.

L'aide à l'autonomie concerne toutes les personnes en situation de handicap, total ou partiel, quel que soit l'âge. La logique dans

laquelle nous nous inscrivons, c'est la compensation de ce handicap. Nous revendiquons la création d'un droit universel à une prestation de compensation d'autonomie, quel que soit l'âge. Ce droit est concrétisé par la création d'une 5^{ème} risque « autonomie » dans la branche maladie (avec les 4 autres : la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès). Le département étant le lieu pertinent de l'organisation de la prise en charge et de son évolution.

Des questions restent à affiner, la concrétisation du financement : est-ce que nos propositions en matière de financement de la Sécurité sociale suffisent ? Que fait-on des financements actuels qui sont facteurs d'inégalité ? L'éventualité d'une complémentaire est à affiner : facultative ou obligatoire ? (Il est à noter que les assureurs privés ne veulent pas d'une assurance obligatoire). Les Fonctionnaires n'ont pas d'abondement pour une complémentaire...

Sur ce dossier, pouvons-nous bénéficier de points d'appui ? Pouvons-nous avoir une démarche de rassemblement ?

Oui ! L'ensemble des organisations syndicales revendiquent une prestation universelle, quel que soit l'âge, et l'intégration dans la Sécurité sociale. Vous avez pu voir le document commun des UCR (à l'exclusion de FO qui suit son chemin isolé, mais dont nous savons qu'ils partagent également ces deux points). Il y a certes des approches différentes sur le financement proprement dit, mais c'est une bonne base de départ. Les associations de retraités, le Comité national des retraités et personnes âgées, les associations de professionnels, des personnalités sont pour une prise en charge de l'aide à l'autonomie par la solidarité nationale, ce qui ne veut pas dire obligatoirement Sécurité sociale. Il est à souligner que, depuis la crise, l'idée de la Sécurité sociale revient en force, puisqu'il est

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

reconnu que, dans le fond, elle a été créée pour cela.

L'UCR a décidé de travailler à un appel de personnalités pour cette prise en charge. En effet, de nombreuses personnalités, sociologues, gérontologues, chercheurs gériatres, urbanistes ne partagent pas les projets gouvernementaux qui, d'ailleurs, tardent sérieusement à sortir puisque ça fait plus de trois ans qu'une loi doit être promulguée. Nous avons soumis un appel à l'inter-UCR, nous attendons leurs réponses (la CFTC-retraités a répondu positivement). Mais la commission pense qu'une démarche confédérale serait plus appropriée, plus forte. La CE confédérale est d'accord sur le principe.

L'appel est formulé, il a été adopté par la CE de l'UCR avec une possibilité d'évolution, à condition qu'on n'en dénature pas le sens...

D'autre part, nous avons besoin que les organisations de la CGT s'emparent de cette question, tout en sachant que c'est une question difficile. Elle a trait à une période de la vie qu'on n'a pas forcément envie d'évoquer, c'est une question complexe et que les pouvoirs publics s'ingénient à complexifier. Nous pourrions envisager une formation de masse, un peu comme la retraite, avec l'espace Vie syndicale et la Formation syndicale.

D'autre part, Roselyne Bachelot se met en campagne : elle est en train d'organiser ce qu'elle appelle un grand débat public. Elle nous reçoit, la CGT, le 24 janvier. Françoise Vagner l'a rencontrée avec la délégation du CNRPA, trois grands axes ressortent de cette entrevue :

1. On n'a pas pu évoquer la position du CNRPA sur la question (qui se rapproche beaucoup de la nôtre) : on ne va pas faire le débat avant le débat, nous a-t-elle dit.
2. Il n'est pas question de parler de la prise en charge de l'aide à l'autonomie, qu'elle

appelle dépendance, pour tous les âges : le débat s'en tiendra aux seules personnes âgées démontrant la volonté de les mettre à part, ce que nous refusons, vous l'avez compris.

3. Sur l'organisation du grand débat : elle est en train de constituer 4 commissions nationales : société et vieillissement, enjeu démographique et financier, accueil et accompagnement, couverture de la dépendance. Ces groupes seront composés d'une quarantaine de personnes dont nous pensons qu'ils comprendront les organisations syndicales. Est-ce que toutes les organisations pourront être dans les 4 commissions ? Nous ne le savons pas. En tout état de cause, si nous décidons d'y participer, il faudra trouver des volontaires.

Deuxièmement, elle va organiser des débats interrégionaux après les élections cantonales, c'est-à-dire avril, sous le copilotage des Préfets de région et des directeurs d'ARS. Elle a une conception tout à fait singulière de ces débats puisqu'elle nous a dit qu'elle voulait qu'y figurent des « sachants » confrontés à des personnes lambda qu'il faudrait former. On ne peut pas débattre si on ne sait pas de quoi on parle... Ca pose une série de questions : Comment vont être organisés ces débats ? Par invitation d'organisations ciblées ? On peut prévoir qu'ils ne seront pas largement ouverts puisqu'il faut « former les débattants ». Comment va-t-elle articuler commission nationale et débats régionaux ?

Ca pose la question de la préparation dans les organisations et la présence de la CGT dans ces débats. Nous savons de quoi on parle, nous avons des choses à dire. Les comités régionaux pourraient organiser la présence de la CGT dans les débats en territoires.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

Le diaporama « perte d'autonomie » est sur le site de l'UCR et il peut être adressé aux USR et UFR.

Vie nouvelle, le numéro de décembre, peut aussi aider aux débats dans nos organisations. Ce débat ne doit pas rester un débat de spécialistes.

Le calendrier des débats imposé par Sarkozy et Bachelot ne doit pas nous paralyser, rien n'est joué, ni écrit d'avance.

Le Président en déplacement dans l'Indre ce jeudi doit faire des annonces, selon l'Elysée.

Tout comme lors de son déplacement au Conseil économique, social et environnemental, il précisait « vouloir faire des annonces précises en juin et légiférer dès l'automne ».

Pas sûr que ceci soit dicté par une logique, mais plutôt pour satisfaire un électorat sensible, ou alors pour couper l'herbe sous les pieds de l'extrême droite qui cherche, elle aussi, des voix pour 2012, mais aussi pour les prochaines cantonales d'avril.

En tout état de cause, le dossier peut s'avérer explosif et avoir des conséquences que ni les uns, ni les autres n'ont mesuré à ce jour.

L'activité de notre UCR, c'est aussi le prochain Congrès de la FERPA en avril à Venise, il se situe avant le Congrès de la CES qui se tiendra en juin 2011.

L'histoire ne nous conduit pas automatiquement vers la nécessité d'avoir une activité européenne. La construction de l'Europe, la mondialisation faite par et pour les financiers n'aide pas à percevoir l'utilité et la nécessité pour les Peuples de coopérer pour le progrès social. Les retraités peut-être encore moins que les autres. La CGT a combattu l'Europe, ou tout du moins la façon dont elle se construit, en dehors des Peuples et même contre eux, si on se réfère au traité constitutionnel en France et ailleurs.

Et bien justement, il ne faut pas laisser l'Europe au financier ! Et investir tous les lieux où nous pouvons nous faire entendre.

La situation des retraités et personnes âgées n'est pas la même dans tous les pays d'Europe... Par exemple, si je me souviens bien, la retraite en Bulgarie, c'est 30 euros par mois... Mais dans tous les pays, les retraités sont particulièrement visés, avec les jeunes. Les droits acquis depuis la dernière guerre, la montée en charge des différents régimes de retraite ont permis aux retraités d'être pleinement intégrés dans la plupart des sociétés européennes. Contrairement à ce qui existait avant, à savoir que quand on ne pouvait plus travailler et qu'on n'avait pas de rentes, soit on était pris en charge par les enfants, soit on mourrait quasiment de faim. Et cela depuis la nuit des temps.

C'est justement ce statut du retraité qui est remis en cause partout en Europe, sa place dans la société. Après tout les retraités ont moins de besoins, donc leurs retraites sont trop élevées, donc il faut les faire baisser. Quant à la perte d'autonomie, son coût va engloutir tous les financements sociaux ! La crise et ses conséquences européennes ont un impact plus grand encore pour les retraités que pour les autres. Il n'est qu'à voir les décisions les concernant que ce soit en Grèce ou en Irlande, bientôt peut-être au Portugal...

Pouvoir d'achat, santé, perte d'autonomie, place dans la société, dans pratiquement tous les pays les revendications tournent autour de ces 4 thèmes. Il y a donc bien intérêt pour les retraités à se rassembler pour faire aboutir ces revendications.

L'activité européenne de l'UCR a beaucoup évolué. Déjà, elle avait décidé d'investir la FERPA pour y avoir un vrai rôle. Le dernier mandat a vu l'activité du collectif Europe-inter se développer, et travailler concrètement à la tenue de notre conférence internationale sur

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

la santé tout au long de la vie à notre dernier congrès. Conférence qui a été très appréciée des congressistes, mais également des organisations européennes qui y ont travaillé et participé, ainsi que de la FERPA elle-même qui a accepté de reprendre le flambeau pour poursuivre le travail.

Le succès de notre conférence est dû au développement de l'activité menée en bilatérale, avec les pays les plus importants (en terme syndicaux) de la FERPA. Il a permis, ce travail, de mieux nous connaître et d'évaluer les possibilités d'avoir un travail commun sur certains sujets, dans le but de rendre la FERPA, qui est une organisation très institutionnelle, plus efficace et plus utile aux retraités européens. Elle a même intéressé les confédérations, dont la nôtre, en rapport avec la question de la santé au travail.

Le travail concret sur la santé tout au long de la vie, avec les Belges, les Italiens, les Espagnols pour la FERPA et les Allemands qui ne sont pas dans la FERPA a soulevé des problèmes pour les retraités européens, qui demande des droits européens.

La plaquette regroupant l'étude européenne et la conférence internationale est en cours d'édition, elle sera disponible rapidement. Je voudrais remercier Stéphanie Husson d'Emergences qui a travaillé avec beaucoup de cœur, d'énergie et de disponibilité avec nous sur cette question.

Marcel Andouard a proposé qu'une présentation de cette plaquette soit faite à la FERPA par un des intervenants de la Conférence, par exemple Monsieur Lejeune dont l'intervention a été très appréciée. Je pense que c'est une très bonne idée, qui permettra à la FERPA de poursuivre les travaux.

L'UCR a développé une activité en bilatérale, je vous le disais. Nous avons engagé, à l'instigation du NPC britannique, un travail

sur la perte d'autonomie, avec le SPI CGIL italiens et les retraités des Commissions ouvrières espagnoles. Ce travail a été soumis à la FERPA à l'assemblée extraordinaire de Bucarest, et adopté l'idée d'une pétition européenne sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées dans le cadre de financement public. Cette pétition est cours d'examen afin d'être le plus efficace possible et voir les procédures européennes. Pour déposer un projet au parlement européen, il faut recueillir un million de signatures. Bien évidemment cette question se travaille avec la CES et nous sommes en train de la travailler dans la commission confédérale travail-santé-protection sociale-lutte contre l'exclusion. L'appui des confédérations sera importante bien évidemment. La décision finale sera prise au prochain comité exécutif de la FERPA de février. La pétition pouvant n'être qu'un aspect du travail européen sur l'autonomie.

Nous sommes sollicités pour la préparation du prochain congrès de la CES. La CES est très partagée sur le syndicalisme retraités et les décisions les concernant sont toujours difficile à prendre. Un certain nombre de syndicats considérant que les retraités n'ont rien à faire dans le syndicalisme (les scandinaves n'ont pas créé d'organisations syndicales, les retraités sont dans des associations. Les Allemands syndiquent les retraités, mais ne les organisent pas).

La direction de l'UCR n'est pas la seule à travailler ces questions. Des départements frontaliers (ou presque) travaillent avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière. Avec l'Italie du côté de la région Rhône-Alpes, avec l'Espagne du côté de Montpellier, dans le Nord et la Lorraine également avec la Belgique ou le Luxembourg. L'USR de Manche souhaite travailler avec les Britanniques. La prochaine assemblée à Cherbourg sur l'autonomie pourrait être

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -suite-

l'occasion de rencontre avec eux sur une question qui nous est commune.

Reste à trouver la bonne dimension pour une activité efficace, l'USR, la région ? En ce qui concerne les UFR, la participation au collectif international des fédérations est également importante pour porter la dimension retraités en Europe. C'est le cas tout dernièrement de l'UFR des Services Publics.

Il est, en effet, important que ces questions européennes, voire internationales, ne restent pas au niveau de la direction de l'UCR. Elles doivent être partie intégrante de l'activité des organisations. Par exemple, il serait important que le congrès de la FERPA du mois d'avril 2011 soit débattu dans les CE ou CD. Et ce, d'autant plus si nous décidons de nous engager dans la pétition européenne sur l'autonomie. L'espace démocratique en Europe est restreint, raison de plus pour s'attacher à l'occuper tout entier.

La FERPA a été créée en 1993, un peu institutionnellement, pour donner une responsabilité à un ancien secrétaire général de la CES, du temps où la CGT frappait à la porte de la CES, sans pouvoir y entrer... La direction de la FERPA se compose d'un comité exécutif qui se réunit 2 fois par an, d'un comité de direction qui se réunit tous les deux mois environ et d'un secrétaire général et d'un président (qui préside...). Le travail est essentiellement effectué par le secrétaire général.

Elle a beaucoup évolué depuis, même si les conceptions du syndicalisme et du syndicalisme retraités en particulier sont extrêmement différentes d'un pays à l'autre. Les différences de la CES se retrouvent bien évidemment dans la FERPA. Il faut être adhérent à la CES pour être dans la FERPA, sauf exception, mais toutes les organisations de la CES ne sont pas dans la FERPA, à l'exemple des Allemands ou des Scandinaves. De plus, la FERPA disposant

de très faibles moyens financiers ne peut pas étendre ses capacités de travail pour être plus efficace. C'est pourquoi Maurice Lecomte, ici présent, Président de la commission financière de la FERPA a fait de nouvelles propositions de financement pour le prochain congrès en avril 2011 (vous les avez dans les dossiers).

La CGT y a un rôle apprécié. Actuellement, nous avons 4 membres CGT dans le comité exécutif : Françoise Vagner sur décision de la CE qui a souhaité que ce soit la secrétaire générale qui soit la titulaire, Ann Simpson qui est bien plus que la suppléante. Son expérience de l'international puisqu'elle était au secteur international confédéral du temps de son activité, mais aussi sa langue natale et son énergie, en font une recrue de choix. Chantal Petitjean, qui est membre du comité des femmes, porte-parole apprécié des organisations françaises et enfin, Maurice Lecomte, cité tout à l'heure.

Il y a un travail unitaire important des organisations françaises au sein de la FERPA. Il y a toujours un représentant français au comité de direction : nous avons un accord de rotation sur 2 ans et demi, chaque organisation y est à tour de rôle. C'est FO qui a ce rôle jusqu'en avril, l'UNSA lui succédera. Chaque comité de direction est préparé unitairement, nous nous efforçons d'avoir une position commune dans les comités exécutifs.

La préparation du prochain congrès est engagée. Mais elle reste assez restreinte. Nous n'avons toujours pas le document d'orientation qui sera soumis à l'adoption du congrès. Par contre nous avons travaillé sur les statuts. Un amendement commun à l'ensemble des organisations françaises a été établi sur les statuts et sur les finances. Nous avons également travaillé sur le mot d'ordre du congrès, qui n'a pas été repris par les autres organisations françaises, le

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

19 et 20 janvier 2010 - L'actualité (François Thiery-Cherrier) -**suite-**

trouvant trop long : « Avoir le temps et les moyens pour bien vivre et bien vieillir ».

Les mandatés à la FERPA n'ayant pas démerité et même plus, la CE a proposé de les reconduire :

- Françoise Vagner : titulaire
- Ann Simpson : suppléante
- Chantal Petitjean : comité des femmes
- Maurice Lecomte : commission financière

Proposition pour les délégués au congrès (4 statutaires + la commission financière) :

- Françoise Vagner
- Ann Simpson
- François Thiery-Cherrier
- Josiane Blanc
- Maurice Lecomte

2012 sera « l'année européenne du vieillissement actif ». Dans un premier temps, s'ajoutait « et des solidarités intergénérationnelle » qui a été supprimé. Nous avons exprimé notre désaccord sur cette suppression à l'intervenant de la commission européenne lors du dernier comité exécutif. Il semblerait que la formule soit à nouveau à l'ordre du jour ? A vérifier. Est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir à une ou des initiatives dans ce cadre ? Le mot d'ordre de l'année pourrait nous donner une tribune, une lisibilité sur le syndicalisme retraité et la situation des retraités et personnes âgées.

Plus proche de nous, une autre date doit retenir notre attention, je veux parler du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Le Collectif « Femmes/Mixité » propose de faire de cette journée, une journée de témoignages dans les départements et professions sur la vie des femmes retraitées, avec un prolongement qui pourrait prendre des formes diverses : vidéos, édition d'un

Livre blanc sur les conditions de vie, voire une initiative publique de grande envergure.

Cette proposition nous permet de dépasser la seule tradition. Il s'agit-là de mon point de vue d'un projet innovant pour faire connaître les conditions de vie. Mais ce travail doit être conduit et engagé pas seulement par le Collectif, mais par toutes nos organisations.

Pour finir, arrêtons-nous un instant sur notre pétition « pouvoir d'achat » que nous allons remettre demain en fin de matinée à Matignon, ce sera notre façon de lui présenter nos vœux.

Au-delà du chiffre : 32 969 pétitions signées, ce matin avec ce qui vient de rentrer plus de 35 000, nous devons avoir une réflexion sur comment on met en œuvre une décision prise collectivement.

Une pétition n'est pas éternelle, elle doit de mon point de vue être limitée dans le temps pour être efficace et ne pas tomber aux oubliettes.

Sa remise coordonnée doit être décidée dès le début de la séquence et le destinataire connu à l'avance, cela pour une plus grande visibilité.

Au constat, les informations n'ont pas été faciles à recenser, pour autant il s'est fait des choses intéressantes autour de cette pétition.

Certes le conflit des retraites, d'autres pétitions et actions ont un peu contrarié sa prise en compte et c'est, pour justement, éviter cette déperdition que je vous invite à réfléchir et formuler des pistes pour l'avenir, en clair être efficace.

Je suis conscient d'avoir été un peu long, je n'ai pas abordé tous les sujets, entre autres Vie nouvelle. J'aurai l'occasion demain d'intervenir sur le sujet en lien avec la syndicalisation et le renforcement.

Merci et à vous la parole.

Motion

Retraite complémentaire 2011 ARRCO - AGIRC

Motion à l'adresse du MEDEF et du Conseil d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC

Nous intervenons dans le cadre des négociations avec le MEDEF et les organisations syndicales - prochaines réunions le 24 février et le 9 mars 2011 et des conseils d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC du 10 et 11 mars 2011.

Ce qui est en jeu est important.

Il s'agit de mettre fin à une situation qui entraîne d'une part, une dégradation dans l'acquisition des droits pour les salariés et d'autre part, un recul du pouvoir d'achat des retraités.

C'est pourquoi, nous exigeons :

- Une augmentation de 10% au 1^{er} avril 2011 des retraites complémentaires pour prendre en compte les retards accumulés.
- L'instauration d'un minimum de pension immédiatement applicable à l'ARRCO (soit (1/3 du SMIC).
- Le retour à l'indexation de l'évolution des pensions sur le salaire moyen.
- L'inscription de l'AGFF dans les textes afin d'assurer le droit à une retraite sans abattement dès l'obtention de la retraite du régime général.
- L'amélioration des droits familiaux et conjugaux.
- Le maintien et le développement de l'action sociale.

D'autre part, pour assurer le financement et l'équilibre des régimes, nous demandons dans l'immédiat :

- D'étendre l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation.
- De moduler les cotisations employeurs comme nous le proposons pour l'ensemble de la Sécurité Sociale.
- De mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.
- D'augmenter les taux contractuels de cotisations.

La section de retraités :

Nom :

Adresse :

CP : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ Ville :

MEDEF
55 avenue Bosquet
75330 PARIS CEDEX 07
Fax : 01.45.51.20.44

ARRCO et AGIRC
16-18 rue Jules César
75592 PARIS CEDEX 12
Fax : 01.71.72.16.15



Aux UFR et USR
À la Commission exécutive de l'UCR

Préparation du 8 mars

Cher(e)s Camarades,

Le Collectif « femmes retraitées » de l'UCR, réuni le 19 janvier, a décidé de s'adresser aux UFR et USR dans le cadre de la préparation du 8 mars. Le Comité général a entériné cette proposition dont voici la démarche.

Le Collectif « femmes-mixité » prépare, pour le 8 mars, la réalisation d'un DVD qui permettra d'aborder de manière simple les revendications de la CGT sur 4 thèmes importants : égalité des rémunérations, conditions de travail, évaluation du travail et syndicalisation. Pour faire suite à cette action et dans le prolongement, le Collectif « femmes retraitées » souhaite pouvoir apporter le témoignage de plusieurs retraitées (une ou deux par département).

Ces témoignages devront porter notamment sur la vie quotidienne des femmes retraitées, dont beaucoup se sentent investies de « mission d'aide », surtout au niveau de la famille :

- la garde des petits-enfants pendant les congés scolaires,
- l'accompagnement des parents plus âgés, aide au ménage, visite dans les maisons de retraite ou les hôpitaux,
- l'aide parfois à leurs propres enfants chômeurs ou en rupture familiale...

Elles devront également parler de leur investissement dans la vie associative, syndicale ou politique.

Et surtout montrer qu'elles veulent et savent aussi « vivre » et prendre du plaisir, donc l'aspect loisirs, sport, vacances, devra être abordé.

Il ne s'agit pas de s'adresser qu'à un public de femmes en difficulté, mais d'avoir un large panel de tous âges et toutes catégories sociales.

Nous souhaiterions que chaque UFR et USR puisse contacter des personnes susceptibles de nous transmettre leur témoignage spontané par courrier ou par mail, agrémenté d'une photo et, pour

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

les plus « averties », pourquoi pas une petite vidéo. Nous sommes à disposition à l'UCR pour aider des femmes qui souhaiteraient envoyer leur témoignage en proposant par exemple une trame pour une interview.

Compte tenu du délai assez court avant le 8 mars, nous proposons que cette action s'inscrive dans la durée, jusqu'à la fin de l'année 2011 par exemple et, si nous avons suffisamment de témoignages, nous pourrions aboutir à un « livre blanc » ou un DVD, ceux-ci pouvant nous aider dans la campagne de syndicalisation des retraités, axe de travail affiché par notre 9^{ème} Congrès.

D'ailleurs, en ce qui concerne la syndicalisation des femmes retraitées, nous vous rappelons qu'une plaquette s'adressant spécifiquement aux femmes est disponible sur le site de l'UCR à la rubrique « femmes retraitées ». N'hésitez pas à vous l'approprier et vous en servir dans toutes les manifestations que vous organiserez.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur la démarche qui, nous l'espérons, sera bien accueillie dans votre organisation.

Recevez, Cher(e)s Camarades, nos plus fraternelles salutations.

Montreuil, le 3 février 2011

Pour le Collectif « femmes retraitées »

Gilka GEORGES

Membre de la CE



Compte rendu de l'inter-UCR du 7 février 2011

L'ensemble des UCR étaient présentes.

Courrier envoyé aux Groupes parlementaires

Seul le Parti socialiste a répondu et reçu une délégation.

Echange intéressant avec, de la part du PS, plusieurs engagements.

Perte d'autonomie

L'appel aux personnalités a été approuvé par l'ensemble des UCR, sauf FO, avec une modification. Françoise Vagner doit envoyer le texte final lundi. Les conditions de l'appel ont été fixées : c'est bien un appel de personnalités (gérontologues, sociologues, démographes...) **nominatifs**, qui exclut les partis politiques, les organisations ou organismes divers, ainsi que les associations. Dès que nous aurons un certain nombre de signatures, nous le publierons dans la presse.

Commissions gouvernementales sur la perte d'autonomie

Les Commissions se sont réunies pour la première fois la semaine dernière. Il serait intéressant de connaître tous ceux qui y siègent, à un titre ou à une autre, issus des organisations syndicales. Il est demandé qu'il y ait des échanges sur les contenus des Commissions.

Action pour l'augmentation des pensions

L'ensemble des organisations pensent que le pouvoir d'achat se dégrade, en particulier du fait de l'augmentation des dépenses. La CFDT a travaillé à un document sur l'inflation. La FGR-FP travaille avec l'INSEE sur un indice du coût de la vie des retraités.

Pour la CGT, nous avons proposé, comme le Comité général l'a décidé, une action avec manifestation.

L'ensemble des organisations n'ont pas retenu la proposition, trouvant que cela fait trop lourd avec la perte d'autonomie, et pensent que les retraités ne sont pas prêts à manifester.

Une proposition a été retenue par l'ensemble des organisations syndicales : faire une lettre-pétition au Premier Ministre qui sera, dans le même temps, déposée aux Préfets dans les départements en intersyndicale si possible.

La CFTC fera une proposition de courrier qui sera envoyé à toutes les UCR.

Pour la CGT, nous avons précisé que, sur la base de notre Comité général, nous sommes susceptibles d'appeler à l'action.

(Cette question sera examinée par la Commission exécutive du 17 février).

CNRPA

Problème de fonctionnement à l'intérieur, surtout le manque de communication dû au fait que la Commission « communication » ne fonctionne pas. A suivre...

FSU

Elle demande, une nouvelle fois, à participer aux réunions inter-UCR. La réponse n'a pas changé, elle est toujours négative. Par contre, un courrier leur avait été adressé leur signifiant la position de l'inter-UCR, c'est à dire de nous en tenir à les informer des décisions. Il semble que cette lettre n'ait pas été reçue. Françoise Vagner doit la renvoyer et transmettre la copie à toutes les UCR.

FERPA

Renouvellement du protocole de la Convention concernant la candidature française au Comité de direction de la FERPA. La dernière, incluant le prochain Congrès, a été signée par l'ensemble des UCR. Benoît Jayez, Secrétaire de l'UCR-FO, passant la main dans un mois, demande que la signature du nouveau protocole soit faite par son successeur. Il a été convenu que ce protocole, définissant les candidatures pour les Congrès suivants, serait signé lors du Congrès de la FERPA.

Benoît Jayez nous a fait part des propositions d'amendements concernant les statuts de la FERPA, émanant du Président de la FERPA et de la Présidente du Comité des Femmes. Ces amendements concernent la Présidence (élue par le Congrès pour 4 ans au lieu de 2) et le Comité des femmes (élu par le congrès au lieu du Comité exécutif). L'ensemble des organisations françaises ne partagent pas ces amendements. Pour contourner le problème, nous pourrions être sur la proposition de ne pas modifier les statuts à ce Congrès.

Prochain Comité exécutif de la FERPA : les 10 et 11 février.

Prochain Comité de direction de la FERPA : le 15 février.

Prochaine réunion inter-UCR le 18 avril à 14 H 00

(à 12 H 00 déjeuner ensemble)

à la FGR – 20 rue Vignon – 75009 Paris



Pouvoir d'achat des retraités : Rien ne va plus ! L'insupportable est atteint

L'alimentation, le loyer, le chauffage, les transports, la santé, les mutuelles, les impôts...

« On n'y arrive plus ! Tout coûte plus cher et nos pensions ne suivent pas ! »

Telles sont les réactions entendues un peu partout parmi les retraités que nous rencontrons et surtout chez les femmes qui en règle générale ont une pension inférieure de 38% à celle des hommes. En 2008, le montant moyen brut des pensions (pensions de base, plus complémentaires) s'élevait à 1122€, dont 1426€ pour les hommes et 825€ pour les femmes.

De réforme en réforme, de misérables revalorisations des pensions aux dispositions tout aussi régressives qui découlent du plan d'austérité gouvernemental, les retraités s'appauvrissent. Il est vrai que les mauvais choix opérés ne visent pas que les retraités, mais reconnaissons qu'ils sont particulièrement malmenés. En un mot : **maltraités !**

Parmi les hausses prévues en 2011 :

Consultation médecins : 23€ (+ 1€)

Assurance auto : entre 2,5 et 4,5%

Assurance habitation : entre 3,5 et 8%

Mutuelles santé : entre 5 et 8,5%

Médicaments : la vignette bleue baisse de 5% (35 à 30%), donc plus chers pour les patients

Hôpital : forfait 18€ appliqué sur actes médicaux de plus de 120€ au lieu de 91€ actuellement. Ticket modérateur de 20% pour actes en dessous de 120€

Sans oublier le fuel, le gaz, l'électricité, le carburant....

Les retraités ne méritent pas cette logique régressive

DES CHIFFRES À MÉDITER :

La fortune totale des 500 plus gros patrimoines français a augmenté de 25% en 1 an, passant de 194 à 241 milliards d'euros en 2009, **soit à peu près le montant de la masse des pensions versées aux 15 millions de retraités.**

Et si on touchait enfin aux profits !

La retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail, à la création de richesses. Les 15 millions de retraités ne sont pas qu'un « coût », ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société, avec au travers des retraites, plus de 260 milliards d'euros réinjectés dans l'économie. Leur niveau de vie, leur avenir intéresse toute la société.

Vivre mieux notre retraite, c'est possible !

Nos pensions valent mieux que les milliards d'euros de cadeaux fiscaux offerts aux grandes fortunes, que les dividendes versés aux gros actionnaires du CAC 40 et les retraites dorées des grands patrons.

L'argent existe pour satisfaire les revendications et répondre aux besoins de leur financement en mettant à contribution tous les revenus non soumis à cotisation et les revenus financiers des entreprises. Promouvoir une autre politique de l'emploi qui débouche sur des ressources supplémentaires et une autre répartition des richesses est

aussi une des solutions qui participent au financement d'une retraite juste et pérenne.

La CGT revendique pour les retraités :

- Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC.
- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- 300€ par mois pour tous au titre du rattrapage.
- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année.
- Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Syndicats et patronat ont entamé des négociations sur les retraites complémentaires. Au menu : le niveau des pensions. Le gouvernement doit également annoncer le sort qu'il réserve aux retraités sur l'augmentation des pensions à l'échéance du 1^{er} avril. L'état d'esprit du patronat et du gouvernement, nous le connaissons. Pour autant, rien n'est réglé d'avance, dès l'instant où les retraités s'en mêlent.

Pour gagner sur les revendications, et on peut gagner, les retraités doivent se faire entendre et agir !

Qu'en pensez-vous ?

Nos militants vous invitent à en discuter et à témoigner de votre vécu au cours de rencontres que nous organisons le :

POUR DONNER DE L'AVENIR À MA RETRAITE

JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Tel. (Facultatif)..... Mail :

Bulletin à retourner à l'UCR CGT – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil cedex
ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance